

L'Autorité de la concurrence autorise sans conditions le rachat de The Kooples par la société Verdoso

Publié le 05 mars 2025

L'essentiel

Le 14 février 2025, la société Verdoso a notifié à l'Autorité de la concurrence son projet de prise de contrôle exclusif de la société The Kooples Production.

Les parties à l'opération

La société d'investissement française Verdoso est spécialisée dans la prise de participations dans des entreprises de taille moyenne (dites « *mid-cap* »), lesquelles sont actives dans le secteur industriel et sur des marchés de services. Les sociétés du groupe Verdoso sont principalement actives en France.

The Kooples, fondé en France en 2008, est actif dans la conception et la vente au détail de vêtements et accessoires prêt-à-porter, masculin et féminin, haut de gamme. The Kooples dispose de 184 points de vente en France et de 86 points de vente situés en Europe.

L'opération n'est pas de nature à porter atteinte à la concurrence

Considérant que l'opération n'est pas de nature à porter atteinte à la concurrence, dans la mesure où les parties ne sont pas actives sur les mêmes marchés ni sur des marchés connexes, amonts ou aval, l'Autorité a autorisé

l'opération sans conditions.

DÉCISION 25-DCC-47 DU 5 MARS 2025

[Lire le texte intégral](#)

relative à la prise de contrôle exclusif de la société
The Kooples Production S.A.S. par la société
Verdoso S.A.S.

Contact(s)

Maxence Lepinoy
Chargé de communication,
responsable des relations avec les
médias

06 21 91 77 11

[Contacter par mail](#)
